

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication des résultats de la 1^{ère} enquête portant sur Qualiopi

Paris, le 28/04/2021

France compétence publie les résultats de la 1^{ère} enquête réalisée au démarrage du déploiement de Qualiopi. Elle analyse la manière dont les prestataires de formation se positionnent à l'égard de la certification qualité. Les enseignements sont articulés autour de trois thématiques : l'engagement dans la démarche, les étapes structurantes de l'accès à la certification et les postures des prestataires face à la dynamique d'amélioration continue visée par la réforme. Consultez les résultats de l'enquête en [cliquant ici](#).

France compétences conduit des travaux d'évaluation, cherchant à éclairer les réflexions et les décisions de l'ensemble des acteurs du champ de la formation professionnelle. Dans ce cadre, elle a piloté une enquête visant à analyser la manière dont les prestataires de formation se positionnent à l'égard de Qualiopi dans le nouveau contexte issu de la loi Avenir professionnel de septembre 2018. Cette enquête a été menée auprès de **71 Organismes de formation (OF) et Centre de formation d'apprentis (CFA), 9 organismes certificateurs (OC) et labellisateurs et 11 financeurs interrogés entre juin et octobre 2020.**

Des enseignements articulés autour de trois entrées thématiques

La première correspond à l'**engagement des OF/CFA dans la démarche de certification**. La première vague des organismes certifiés était déjà acculturée aux démarches qualité. La décision de candidater est fortement imprégnée par une logique économique : estimation du rapport entre le coût d'accès à la certification et le bénéfice qui en sera retiré en termes d'accès aux marchés sur financements publics et paritaires. Ceux qui hésitent encore évoquent plusieurs stratégies possibles : nouer des partenariats pour mutualiser les coûts ; être absorbé par une structure déjà certifiée ; ou encore renoncer à Qualiopi et projeter d'intervenir en sous-traitance. Les financeurs, qui se disent attentifs à sauvegarder la diversité de l'offre, identifient bien la valeur ajoutée de Qualiopi pour leurs politiques d'achat.

La seconde s'intéresse aux **étapes structurantes de l'accès à la certification**. La phase préparatoire est perçue comme consommatrice de ressources financières, humaines et temporelles. Concernant le choix du certificateur, trois critères ressortent : le coût ; la notoriété de l'OC ; la confiance et la posture bienveillante que leur inspire le premier contact. Les audits sont plutôt restitués positivement à condition que l'auditeur soit capable d'interpréter les indicateurs à l'aune de la singularité de l'organisme. Plusieurs OF/CFA enquêtés pointent un enjeu lié au nombre de contrôles dont ils font l'objet quand ils perçoivent des financements pluriels.

La dernière appréhende **les postures des organismes face à l'inscription de la démarche qualité dans la durée**, axe central de la réforme. Deux postures se dégagent chez les enquêtés : ceux qui se sont d'emblée saisis de la certification comme une opportunité pour impulser une dynamique d'amélioration continue. Et ceux qui, à l'inverse sont dans une logique de mise en conformité court-termiste. Ces derniers appréhendent l'obtention de Qualiopi comme une finalité en soi, et n'ont pas, à ce stade, comme intention de faire vivre la démarche dans le temps, en invoquant le plus souvent un problème de capacité à faire.

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr

11 rue Scribe 75009 – Paris

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

